



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

HONGRIE. — PEST, 28 FÉVRIER.

La sentence rendue contre les quatre jeunes criminels d'Etat, vient d'être publiée. Kavassy l'aîné et Kapsausky sont condamnés à dix ans de prison; Tomasy à un an et demi de la même peine. Lovassy le cadet a été acquitté, le temps qu'il a passé en prison ayant été considéré comme une peine suffisante pour lui. La sentence est ainsi motivée: Pour blaspème contre le gouvernement et propagation de principes révolutionnaires; la cause sera portée en appel au tribunal suprême, qui confirmera probablement la sentence. La tranquillité est rétablie dans l'archevêché de Kalorsa, mais dans d'autres provinces de la Hongrie, les paysans laissent apercevoir des symptômes de mécontentement contre leurs seigneurs. Ces braves gens ont peine à comprendre la nouvelle loi sur l'économie rurale; ils demandent ordinairement plus que la loi ne leur accorde.

Il y a eu dernièrement entre la bande de Schubri et un détachement de cavalerie, un combat dans lequel celui-ci a perdu cinq hommes et quatre chevaux. (C. de Nuremberg)

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 10 MARS.

On a ouvert aujourd'hui chez MM. de Rothschild et Bethmann une souscription pour les actions du chemin de fer qui doit être construit sur la rive droite du Mein, et se diriger de Francfort à Wiesbade, par C-st. l (faubourg de Mayence sur la rive droite du Rhin) et Biberich. Le montant de la souscription proposée par les deux maisons de banque est fixé provisoirement à 500,000 florins (1 million 500,000 fr.). Quoique aucun actionnaire ne pût souscrire pour plus de 10,000 florins, le total des signatures apposées depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, représente déjà un capital de près de 10 millions de florins. L'affluence des actionnaires est telle que MM. de Rothschild et Bethmann se sont vus obligés à faire garder leurs comptoirs par la gendarmerie. Et qu'on dise encore que l'esprit d'association n'existe pas en Allemagne!

FRANCE. — PARIS, 14 MARS.

M. de Pradt, l'ancien archevêque de Malines, a succombé hier, à Paris, à une violente attaque d'apoplexie.

Le *Sidèle* dit que les révélations de Meunier n'ont amené aucune découverte apparente, autre que l'arrestation de deux individus de la rue du Temple; que tout effort fait pour remonter plus haut vers les instigateurs vrais ou prétendus de l'attentat serait demeuré infructueux, et que la fin de l'instruction est toujours retardée par la convalescence assez lente de M. Pasquier.

Le *Journal de Paris*, au contraire, dit qu'il paraît certain que l'instruction du procès de Meunier a produit de graves résultats, et que plusieurs de ses complèces sont maintenant connus.

Il est vrai que le *Journal de Paris* tout récemment encore avait donné sur des saisies de nouvelles machines infernales des informations qui se sont trouvées démenties.

Le projet de loi sur les télégraphes qui interdit aux particuliers d'établir des signaux télégraphiques, a été adopté aujourd'hui à la chambre des députés par 212 voix contre 37. La chambre a discuté ensuite le projet sur l'enseignement secondaire.

M. Simon, gérant du *Charivari*, était traduit ce matin

FEUILLETON.

MODES. — THÉÂTRE DE LIÈGE.

Paris, 8 mars.

Autrefois il suffisait de faire distribuer en quantité des glaces, du punch et des sirops dans un bal, pour avoir satisfait aux exigences des rafraichissements. Les potages, à défaut du souper, étaient servis avec plus ou moins d'adresse; et si par malheur on avait oublié d'y joindre la serviette indispensable, c'est avec le mouchoir de batiste parfumé, qu'une femme était obligée d'essuyer le bouillon resté à ses lèvres après un riz au gras.

Maintenant ce n'est plus ainsi. Depuis que les soupers sont devenus à eux seuls des fêtes pompeuses auxquelles on fait contribuer les fleurs de serres, les richesses de tout pays, et où l'on déploie un grand luxe matériel, en même temps qu'une recherche d'inventions, il a fallu mettre cette recherche dans celle des obligations à laquelle on ne pouvait se soustraire: les rafraichissements.

Aujourd'hui le souper est rare. On y a substitué le buffet, terme moyen entre un repas et un verre d'eau sucrée. Tous les hommes ne s'y arrêtent pas, et aucune femme n'en approche. Le buffet, a certainement été inventé par quelqu'un qui n'avait ni l'imagination de donner mieux qu'un souper médiocre, ni le bon esprit de ne pas en donner du tout. Il n'est pas accordé à tout le monde d'avoir une serre dont on transforme en tables les caisses d'orangers et d'aloës, comme à l'ambassade d'Angleterre; l'idée d'un réseau placé au dessus d'une table, pour empêcher l'approche avant l'heure voulue, est charmante de finesse et de bon goût, mais elle n'a été inventée qu'une fois; après Mme C... qui en a l'invention glorieuse, une seconde ne sera plus qu'une imitation.

devant la cour d'assises, pour outrages envers les membres de la famille royale. L'article inculpé est relatif aux apanages. Le jury, après vingt minutes de délibération, a prononcé l'acquiescement du gérant.

— La *Quotidienne* était poursuivie aujourd'hui, par un article relatif aux fonds secrets; M. de Lostanges, gérant, a été déclaré coupable par le jury, a été condamné à 2 mois de prison et 2000 francs d'amende.

— Avant hier, à deux heures. M. Edouard, perruquier, Grand Rue, à Bercy, n.º 18, rasait paisiblement une pratique, lorsqu'une balle, sortie d'un fusil de munition, est venue frapper dans la porte-arrière de sa boutique, après avoir brisé deux carreaux de sa montre et passé à environ huit à dix pouces de sa tête. Cette balle venait de la direction des marais. Les recherches n'ont encore abouti à aucun résultat. On présume que quelques jardiniers auront déchargé une arme sans précaution.

— Un fait assez caractéristique se reproduit depuis quelque temps. Chaque fois que le parquet met en cause la presse de l'opposition libérale, le jury lui répond par un verdict d'acquiescement. En revanche, les feuilles carlistes ne peuvent paraître en cour d'assises sans y rencontrer une condamnation. Et cela a lieu à l'époque où le gouvernement se jette dans les voies légitimistes. Le double avis du bon sens public serait, il nous semble bon à consulter.

On écrit de Rennes, le 10 mars:

« Un incident bizarre a marqué la dernière audience de nos assises.

« Un juré, pressé sans doute de retourner à ses pénates, avait, assure-t-on, demandé qu'on le récusât. Il ne le fut point, et la dernière affaire, qui devait durer au moins deux jours, s'entama avec sa participation. La séance est suspendue un moment. Le juré sort de l'audience afin de satisfaire un besoin; il est accompagné par deux de ses collègues et deux avocats de la cause. On ne m'a pas récusé, dit le juré en plaisantant (nous aimons à le croire du moins), je vais condamner tous les accusés. Ce mot frappe l'un des avocats, qui, le prenant au sérieux, fait part à la cour de ce qui vient de se passer. Le juré, interpellé, convient du fait, mais affirme qu'il a voulu faire une pure plaisanterie, qu'il ne condamnera que si les accusés sont coupables d'après les débats qui vont s'ouvrir. L'un des avocats insiste et prend des conclusions tendant au renvoi de l'affaire et au paiement des frais par le juré.

« La cour, après avoir délibéré sur cet incident singulier, a renvoyé l'affaire à la prochaine session, et considérant que les conclusions relatives aux frais sont prématurées et ne pourraient être prises qu'après la condamnation des accusés, elle n'a point fait droit sur ce chef. »

Nous avons sous les yeux un document anglais de date très récente, qui présente le tableau de toutes les entreprises de chemins de fer autorisées par le parlement pendant les quatre dernières années, et celui des demandes de concessionnaires sur lesquelles il est appelé à statuer en 1837.

Quatre compagnies ont obtenu des concessions en 1833, une en 1834, une en 1835, seize en 1836. Leur nombre total est donc de 22. Dans toutes, sans exception, il a été versé une partie du capital.

Le capital total des vingt deux compagnies est de 546 millions.

Elles sont autorisées à emprunter 185

Le total de leurs ressources réalisées ou à réaliser est donc de 731

On s'est donc affranchi du souper après le bal, comme de tous les usages qui gênent sans nécessité. A ceux qui ne pouvaient pas le donner brillant et remarquable, le buffet a paru suffisant; et beaucoup n'ont pas songé qu'une chose, quelle que peu importante qu'elle soit, a néanmoins ses exigences rigoureuses; une table étalée a été souvent négligée, tandis qu'au contraire, par cela même qu'elle était unique elle devait être chargée à profusion de tout ce que le souper eût pu offrir. Mais les rafraichissements ne présentent pas les mêmes inconvénients; il est assez aisé, en y mettant du soin, d'en faire une des principales coquetteries de la soirée. C'est une science qu'on acquiert promptement, et à laquelle suffisent quelques moments d'étude.

Le meilleur exemple que nous en puissions trouver est la fête que viennent de donner les jeunes gens de la Louisiane à leur consul. Des hommes inhabiles à ordonner une soirée eussent certainement échoué dans l'arrangement de détails compliqués; mais ceux-ci, simples et faciles, avaient été confiés aux soins de Poire-Blanche, le fameux glacier du faubourg Saint-Germain, et leur luxe répondait à celui des toilettes des femmes, à l'ensemble de la fête. Les salons richement ornés rennaissent le buste de Washington et celui de Lafayette, les couleurs françaises et les étoiles américaines. Nous citons ce bal comme un des plus brillants que Paris ait eus la semaine dernière, et tout-à-fait à l'appui de ce que nous venons d'avancer. En général, ces réunions sont assez pauvres quant à ce qui révèle les soins d'un maître ou d'une maîtresse de maison; ils exigent une certaine surveillance que n'y apportent pas les hommes à qui elle est toute étrangère; et qui en comprennent d'autant moins la nécessité qu'ils ne doivent en retirer

Pendant les quatre dernières années, elles ont dépensé 146

Cette dépense s'est répartie comme il suit:

1833.	14 millions.
1834.	18
1835.	26
1836.	88

C'est-à-dire que la dépense de la dernière année a dépassé de 30 millions celles réunies des trois années précédentes. L'élan des Anglais vers les chemins de fer redouble de jour en jour. Le parlement est saisi actuellement de soixante dix-huit demandes en concession; et ces demandes sont sérieuses, car on sait qu'en Angleterre chaque autorisation de compagnie entraîne d'énormes frais parlementaires. Quelques-unes des compagnies existantes ont ainsi dépensé plus d'un million.

Ces faits attestent que l'esprit d'association a acquis en Angleterre des développements dont nous sommes bien éloignés encore. Cependant nous ne sommes point stationnaires sous ce rapport. Plusieurs compagnies sont en instance pour obtenir des concessions de chemins de fer. Quelques-unes, en bien petit nombre, il est vrai, sont prêtes à fournir une preuve irrécusable du caractère sérieux de leurs propositions car elles offrent de justifier de leur capital. Tout autorise donc à penser qu'indépendamment des grandes travaux projetés par le gouvernement, cette session donnera aussi naissance à des entreprises particulières d'un haut intérêt.

(Débats.)

AF FAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique qui suit:

Bayonne, le 13 mars, à trois heures et demie.

Le général Evans a attaqué le 10 au matin, et s'est emparé successivement des hauteurs d'Am-zagona et de tous les retranchemens des carlistes. Il a fait ensuite quelques démonstrations en attendant les mouvements des généraux Saarsfield et Espartero. Les pertes sont égales de part et d'autre.

Le général Saarsfield est parti le 11 avec 10,000 hommes, et a campé le même jour dans la plaine d'Irizarun.

Espartero est entré à Durango le 11. Une de ses colonnes a fait 500 prisonniers. — (Interrompue par la nuit.)

— On écrit de Bayonne, le 12 mars:

Hier dans la journée, le général Evans a fait connaître au général Harispe sa résolution définitive d'attaquer le lendemain par Hernani. Le même jour à dix heures du soir un aide-de-camp est parti pour St Sébastien; il est porteur de dépêches du général Harispe pour le général Evans. Dans ces dépêches était contenue l'autorisation accordée par le gouvernement français de diriger par le Srcoa sur la tête du pont de la Bidassoa, occupée par les christinos, l'artillerie qui serait jugée nécessaire. Dans la même soirée quelques coups de canon ont été entendus dans la direction de St-Sébastien.

— Des guérillas carlistes se montrent de nouveau près de Cordoue. Une conspiration a été découverte à Salamanque.

Bulletin de la bourse de Paris du 13 mars. — Malgré la stagnation qui affecte nos fonds en ce moment la rente française 3 p. c. s'est tenue très ferme pendant toute la durée de la bourse.

Les actions de la Banque de Bruxelles se sont mieux soutenues que ces jours derniers; elles étaient assez demandées à 140 francs,

aucune satisfaction personnelle d'amour-propre. Cette fois, cependant, les amphitrions y avaient mis une recherche somptueuse: les plateaux d'argent circulaient sans interruption, chargés de bonnes et belles friandises que le bal exige aujourd'hui comme une parure nouvelle.

Une soirée fashionable qui doit trouver sa place à la suite de ces renseignements, est celle du comte de Cast... Nous dirons en autre lieu l'élégante décoration de sa nouvelle salle de spectacle, de l'écaille peinte rouge sur fond blanc, et sa scène aux décorations vraies. Ici, nous n'avons à parler que du matériel: la profusion des rafraichissements avait un luxe de recherche remarquable; il suffit de les détailler pour donner une idée de ce que disaient les premières lignes de cet article. Les valets de pied portant les plateaux brillants distribuèrent, pendant le cours de la soirée, les sirops et les glaces; puis vinrent les bonbons aux mille formes, les quartiers d'orange et les marrons volés d'une glace transparente; les biscuits et les sandwichs; les mousses au café dans les petits verres de cristal; le choclat chaud ou glacé dans les tasses de porcelaine; le punch répandant sa vapeur parfumée, et le punch à la romaine, sorbet odorant.

C'est une variété longtemps inconnue; c'est une richesse, une exigence nouvelle, à laquelle se sont soumis ceux qui reçoivent.

Un bal d'aujourd'hui a ces différences avec le bal d'autrefois, que les détails, devenus obligés, seront bientôt complétés pour rien, non pas en ce sens qu'il sera loisible de s'en affranchir, mais au contraire parce qu'ils seront indispensables.

Il en est ainsi de la quantité de lumières qui éclairent un salon; des masses de fleurs qui d'abord y ont été introduites comme excep-

Les fonds espagnols ont également suivi l'impulsion générale de hausse qui paraissait agir sur tous les fonds. L'actif a même été coté un moment à 28 1/2. Cela tient, dit-on, à l'adoption définitive d'un plan de campagne par les chrétiens, pour agir simultanément contre les carlistes; mais, vers trois heures, l'actif est retombé à 27 7/8, parce qu'on a répandu le bruit qu'Espartero avait donné sa démission. Il y a eu aujourd'hui un grand nombre d'affaires, mais qui toutes ont eu lieu en fonds étrangers; en ce moment, les fonds français sont tout à fait négligés.

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 15 MARS.

S. M. le roi partira probablement samedi prochain, pour Dinant.

En reproduisant la nouvelle du refus de M. Defacqz de faire la proposition au conseil de régence d'adresser une pétition à la chambre, pour la réforme électorale, le *Courrier* ajoute :

Malgré la nouvelle qui précède, nous sommes assez bien informés pour pouvoir donner comme certain, que la proposition relative à la réforme électorale sera développée par M. Barbanson, dans la prochaine séance, et appuyée par tous les membres libéraux de ce conseil.

Le *Gendschen Mercurius* dit qu'on s'attend à voir commencer sous peu de jours les travaux du chemin de fer aux environs de Gand. On est occupé à placer une forge hors la porte de Courtray et on y a amené un grand nombre de brouettes.

La *Gazette van Gend* rapporte qu'on est occupé en ce moment à faire le tracé du chemin de fer, section de Bruges à Ostende.

Les exercices des deux athlètes bruxellois, les frères De-neure, sont chaque soir l'objet de l'étonnement des nombreux visiteurs qui viennent les applaudir au Cirque de M. M. Toumaire. On admire surtout leur étonnante agilité et la grâce de leurs poses académiques.

On nous assure qu'un vol de 500 francs en or, à l'aide de passe partout, a eu lieu le 13 de ce mois, à 4 1/2 heures du soir, au préjudice de l'aubergiste du *Cerf*, à Villorde.

Le sénat, dans sa séance d'hier, a continué la discussion du budget des travaux publics, et en a voté le chapitre II, relatif aux routes, canaux, ports, polders, etc.

A l'occasion de l'article relatif aux routes, M. le marquis de Rodas a appelé l'attention du gouvernement sur l'avantage qu'il y aurait à border toutes les routes d'un plantis d'arbres, et a fait remarquer combien ces plantations seraient avantageuses, puisque sur une longueur de 2,000 mètres, l'état pourrait retirer une somme de 30,000 fr. Or, s'il avait 15 lieues de routes ainsi plantées, cela lui représenterait une valeur de 1,125,000 francs, et pris au maximum, ces plantations n'auraient coûté que 35,000 francs, c'est-à-dire, 3,000 francs par lieue.

L'article relatif aux polders a donné lieu à M. le baron Dubois de réclamer, comme les années précédentes, la bienveillance et la justice du gouvernement en faveur des victimes des inondations; mais cette discussion n'a pas eu de suite, sur l'observation, que le gouvernement était en voie d'arrangement pour la construction d'une digue intérieure.

Bruxelles, 15 mars (trois heures). — La continuation des nouvelles favorables d'Espagne, a encore ramené la spéculation. Le prix des obligations Ardois ouvert à 26 3/4 a atteint momentanément 27 1/2 cours, il est revenu ensuite à 27 3/8 papier après le 20 et argent à cette époque. Les transactions ont été assez nombreuses et importantes. Après la cote, on reste à 27 1/2 argent. Société Générale émission de Paris 1500 A. Actions réunies 100 3/4. Les actions de la banque de Belgique étaient recherchées.

Anvers (deux heures). — Ardois, 27 1/2 A.
Le courrier de Londres du 13 n'est pas encore arrivé.
Amsterdam, 15 mars. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/16 53, 5 p. c. 400 13/16 7/8, billets de chance 22 3/16, syndicat 93 1/8 1/16, société de commerce 182 1/8 1/4 1/8, Ardois pièce de 85 liv. 24 5/8 13/16 1/4, dito grosses pièces 24 5/8, coupons 4 3/4, différée 00, passire 7 1/8, biésiliens 00, Naples 00, russes 103 7/8.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 14 mars.

Voici le discours prononcé hier par M. H. de Brouckère :

Ta discussion qui nous occupe a déjà été très longue; mais nous ne devons pas en avoir de regret; cette discussion ne perdra pas son fruit. Pour moi, je m'en applaudirais, quand elle n'aurait d'autre résultat que celui de prouver à ceux qui l'auraient suivie avec impartialité et un esprit dépourvu de prévention, que les clameurs soulevées par plusieurs journaux et par un petit nombre d'écrivains, du reste estimables, que ces clameurs, dis-je, étaient sans fondement.

tions, et sont devenues maintenant une décoration dont l'absence est défavorablement remarquée.

De même, il ne sera plus permis d'ignorer que les laces et les petits gâteaux, d'institution classique, ne suffisent pas aux réceptions bien entendues; l'art d'un maître ou d'une maîtresse de maison est de faire preuve de soin sous ce rapport; autrement, elle témoigne, ou d'une économie nécessitée, ou d'une négligence peu bienveillante pour ceux qu'elle reçoit.

LA JUIVE, opéra de M. Halévy.
1er. et 2me. actes.

Nous avons promis d'exprimer notre opinion sur la partie musicale de cet ouvrage. Nous essayons aujourd'hui de remplir notre promesse.

Commençons par rappeler le drame, afin de mieux faire apprécier le mérite de cette belle et grande partition de la *Juive*. Dès le premier acte, nous assistons à une cérémonie religieuse, à des troubles populaires, à une orgie de place publique, puis à une scène d'amour, puis enfin à une fête où apparaissent avec pompe, toutes les puissances du moyen-âge, empereurs, rois, princes de l'église, chevaliers, clercs et peuple. Que de situations diverses! que de passions ennemies mises en présence! Certes pour essayer de revêtir de formes musicales des tableaux si vastes, si animés, il fallait se sentir bien riche d'harmonie et de mélodie, car il fallait être, tour à tour, simple, grave, solennel, énergique, tendre, passionné, terrible. — La tâche n'était point au-dessous des plus grands maîtres, et l'auteur de la *Juive*, il faut savoir le reconnaître, l'a heureusement accomplie; les forces lui ont rarement fait faute

Et en effet, vous l'avez vu comme moi, les orateurs qui dans cette chambre se sont élevés avec le plus de chaleur contre l'administration du service sanitaire, ont été réduits à des accusations vagues, à des suppositions dénuées de preuve. En vain leur a-t-on demandé des faits, des preuves; ils sont restés en demeure d'en fournir. Je me trompe, un fait a été allégué, fait grave, fait que l'auteur, qui le premier l'a signalé, a qualifié avec énergie et non sans raison de *meurtre* par le mélange de salicine au sulfate de quinine. Ce fait n'avait pas plutôt été signalé que le M. ministre de la guerre s'est empressé de donner des explications telles qu'il est impossible qu'elles n'aient pas satisfait les plus exigeants. Il est résulté de ces explications que le fait de la falsification du sulfate de quinine était entièrement étranger au chef et aux officiers du service de santé, que ce fait est personnel à un fournisseur. Le ministre a déclaré de plus que cette affaire avait été déférée aux tribunaux.

Mais, messieurs, si les faits et les preuves ont manqué aux orateurs qui se sont élevés contre le service sanitaire, les expressions violentes ne leur ont pas fait défaut; nous avons entendu résonner les mots d'abus criants, d'abus scandaleux, de concussion, de dilapidations, d'empoisonnements même. On a eu recours à tout ce que la langue française fournit d'expressions énergiques. Mais ces expressions, quand elles ne sont pas justifiées, ne font pas plus d'effet sur les esprits éclairés que les expressions les plus simples.

Un membre a été jusqu'à dire que le service de santé était les étables d'Augias, que c'était à la chambre à nettoyer ces écuries. Cette comparaison, je l'ai prise pour un badinage, et nous n'avons pas dit mot de nous en fâcher, puisque le premier résultat de cette comparaison, c'est de représenter les membres de la chambre comme de petits Hercules. (Hilarité.)

Mais, sans m'arrêter à cette comparaison, je rappellerai que tous les orateurs qui ont parlé ont appelé à leurs secours l'opinion publique. L'opinion publique, à-t-on dit, se soulève toute entière dans le pays contre l'administration du service de santé. Messieurs, l'opinion publique a été invoquée de tout temps, par tous les partis, quelque fussent leur couleur, leurs projets, leur but. Mais l'opinion publique a surtout servi de point d'appui à ceux qui n'avaient pas de bonnes raisons à faire valoir. L'opinion publique est de tous les arguments le plus facile à invoquer, parce qu'il est toujours la au service de tout le monde, et qu'on ne peut le refuser que par une simple dénégation. Mais aussi cet argument est le plus faible, c'est de tous les témoignis le plus complaisant, parce qu'on lui fait dire ce qu'on veut, et qu'il n'est pas la pour mentir ce qu'on lui fait dire. Mais il nous est libre de lui mettre un autre langage à la bouche; et nous serions tout aussi dignes de croire, si nous lui faisons dire que tout le monde est favorable au service de santé.

Mais ce qu'on donne pour l'opinion publique est-il bien une autorité? Vous savez que rien n'est plus facile que de l'exalter en lui parlant le langage des passions. Nous savons surtout qu'elle s'exalte facilement quand on s'attaqué à des hommes en place, et qui, par suite des événements ont fait une carrière rapide. Ils ont des envieux, des ennemis, et il suffit de leur réunion pour former ce qu'on appelle l'opinion publique. Mais combien de fois l'appel à cette opinion n'a-t-il pas entraîné dans une voie pernicieuse et sanglante? Consultez l'histoire, vous verrez à chaque pas que cette prétendue opinion publique conduit à des excès, à des crimes. Et sans recourir à l'histoire, nous en avons assez d'exemples dans ces derniers temps. N'est-ce pas l'opinion publique qui a fait massacrer dans les rues de Louvain un brave militaire? N'est-ce pas elle qui a fait tuer un soldat et qui parle plus haut. Lors de l'apparition du choléra à Paris, le bruit se répandit dans le public, que la maladie était le résultat de l'empoisonnement des fontaines. L'opinion publique monta au digne des empoisonneurs, et l'opinion ainsi excitée poursuivait avec fureur et maltraitait cruellement ces empoisonneurs. La même chose s'est passée dans d'autres villes de France. Et permettez-moi de lire quelques lignes qui ont paru dans un journal sur l'opinion publique dans l'affaire actuelle. (L'orateur lit l'article de *l'Éclair* inséré dans *l'Indépendant* de dimanche.)

Ce langage est trop expressif pour avoir besoin de le commenter. Gardons nous donc d'attacher trop d'importance à ce qu'on appelle l'opinion publique, parce qu'elle a souvent conduit à l'erreur et à l'abus de justice.

Et quel est le but de toutes les accusations qu'on a lancées? On veut engager la chambre à faire une enquête sur les prétendus abus du service de santé.

D'abord que vous ayez le droit d'ordonner une enquête, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute, et je me serais abstenu de faire cette déclaration répétée par tous les orateurs, si dans une séance de ces honorables adversaires, n'avait dit, qu'on semblait contester le droit d'enquête. Je tiens à prouver que mon opinion n'a jamais varié. Répondant à l'un de mes honorables voisins qui se plaignait de ce qu'on refusait l'enquête des généraux, et qui prétendait qu'on voulait annihilier le droit d'enquête, je dis: on ne peut tuer la constitution, personne ne veut y porter la moindre atteinte; et j'ajoutai que la chambre avait le droit d'enquête sur quelque partie du service public que ce fut. J'ai donc reconnu que ce droit existait, mais la question est de savoir s'il faut user de ce droit.

La question a été traitée avec tant de talent et de distinction par plusieurs orateurs, que je ne peux que me reporter à ce qu'ils ont dit. On vous a fait remarquer que l'enquête était un moyen extrême, qu'avant d'en venir à ce moyen, il fallait tenter tous les autres. Et bien, le ministre offre la discussion, il vous présente un rapport détaillé. Faut-il, avant de l'avoir entendu, ordonner une enquête? On vous a dit que c'était la dernière raison de la Chambre, et vous voulez avoir recours à cette dernière raison avant d'avoir tenté tous les moyens ordinaires pour avoir les éclaircissements que vous désirez. On vous a dit que c'était la preuve la plus évidente de défiance envers M. le ministre. Et on s'est contenté de dire: Nous ne nous défions pas du ministère, mais nous voulons une enquête.

Mais s'il est vrai que l'enquête est un moyen tout à fait extraordinaire, tout à fait nouveau, il faut que des circonstances tout à fait extraordinaires et tout à fait nouvelles nous disent de l'ordonner. Ces circonstances, nous les cherchons en vain; nous n'avons pas même une plainte déposée sur le bureau. Tout se borne à des articles de journaux et à quelques brochures. Mais comment en est-on venu à la proposition d'une enquête? Elle n'est pas venue d'un membre de la chambre, elle émane de la section centrale

dans la vaste carrière qu'il devait fournir, et sous le rapport de l'expression dramatique, depuis long temps personne ne s'était élevé aussi haut.

Essayons donc d'inventorier quelques-unes des richesses du premier acte. — L'auteur n'a point cru devoir faire une ouverture, il s'est borné à une introduction d'un caractère simple et noble, empreinte de je ne sais quel sentiment de vague mélancolie. Au lever du rideau, l'oreille est frappée des sons de l'orgue; on entend le *Te Deum laudamus*, entonné en quintette. Toute cette introduction est d'une belle couleur religieuse. Voici maintenant le drame qui commence.

Le bruit d'une enclume vient se mêler aux chants de l'église, le peuple s'émeut et fait entendre des paroles de colère, mais l'orchestre est bien plus menaçant encore, il gronde, sourdement, c'est le bruit précurseur de l'orage, et l'on comprend la frayeur de Rachel quand elle oblige son père à se soustraire aux regards de la foule.

Ici nous passons sans nous y arrêter plusieurs morceaux de l'ouvrage; nous indiquerons cependant parmi les meilleurs, le chœur *hosanna! plaisir, ivresse*. C'est la grande voix du peuple qui s'élève sur la place publique; il y a dans ces accords, quelque chose de grandiose, de puissant; le rythme en est expressif et chaleureux; méritoire que l'auteur a quelquefois un peu trop dédaigné. — C'est après ce chœur que vient l'imprécation de Ruggiero contre les deux juifs, sauvés par l'intervention du cardinal Brogni. La cavatine: *si la rigueur, si la vengeance*, que chante ce personnage, est fort belle, la mélodie en est douce et majestueuse, et le contraste fort heureusement avec la musique qui précède, si pleine d'agitation et de terreur.

La romance chantée par Léopold: *loin d'une amie*, ne mériterait

Je l'avoue, l'opinion de la section centrale est toujours respectable à mes yeux; mais permettez-moi de faire remarquer que la section centrale a émis trois opinions différentes. Par son premier rapport, elle volait le chiffre en accordant toute confiance au ministre; au second, déjà son opinion était modifiée; elle regrettait de ne pas avoir eu des renseignements suffisants pour s'éclaircir; enfin au 3ème, on proposait l'enquête. En présence de ces trois opinions bien distinctes, il ne me semble pas possible de pouvoir tirer grand parti d'aucune des trois; mais enfin si l'on veut que l'opinion de la section centrale serve de base, il sera permis de choisir entre ces trois opinions. Eh bien, je prends la première et j'ajoute encore d'avis que nous pouvons avoir toute confiance dans le ministre.

Messieurs, je ne terminerai pas sur ce qui concerne ces rapports sans manifester mon regret que la section centrale ait cru devoir insérer, dans le dernier, des hypothèses dont on n'a pas manqué de tirer parti pour lancer de nouvelles attaques.

Je reviens à la question d'enquête; vous voulez une enquête, mais sur quoi voulez-vous qu'elle porte? Est-ce sur le présent? Est-ce sur le passé? Est-ce sur l'un et l'autre?

Sur le présent, non; car tous les orateurs et M. le rapporteur lui-même vous ont déclaré qu'il n'était pas dans leurs intentions de faire porter l'enquête sur ce qui s'était passé depuis l'entrée au ministère de l'honorable général Willmar. C'est donc sur le passé que doit porter l'enquête? Mais que voulez-vous constater, s'il y a eu des crimes, des délits? D'abord le ministre vous a déclaré d'une manière formelle qu'il n'y avait pas un seul fait de nature à pouvoir donner lieu à des poursuites judiciaires; et s'il en était autrement, ce serait empier sur les attributions du pouvoir judiciaire.

D'ailleurs on a beau dire et répéter qu'il faut une enquête sur le passé, ce n'est pas lui donner une preuve de défiance puisqu'il a reconnu qu'il n'y avait à rechercher que quelques irrégularités qui n'existent plus. Vous déclarez formellement qu'il est un homme incapable, ou que vous ne vous fiez pas à lui.

Si, contre toute attente, vous vous prononcez pour l'enquête, je ne crains pas de dire que vous aurez plus tard du regret. Croyez-vous qu'il n'y ait pas dans toutes les administrations quelque fonctionnaire mécontent? Messieurs, si vous voulez vous reporter aux premiers temps de la révolution, vous trouverez partout des abus graves, plus graves encore que ceux qui sont actuels.

On a répété à satiété que nous manquons d'éléments pour ouvrir une discussion sur tous et chacun des griefs. Mais il me semble qu'on n'a jamais moins manqué d'éléments. Vous avez des journaux, des brochures, on vous offre même un rapport dans lequel on discutera tous les griefs. Mais, dit-on, nous ne voulons pas nous constituer accusateurs. Souvent on a réclamé contre les abus qu'on croyait exister dans telle ou telle branche de l'administration, et jamais on n'a donné à celui qui l'a fait le nom d'accusateur.

Mais, dit-on, il fut une enquête, quand ce ne serait que pour satisfaire l'opinion publique et l'armée. Quant à l'opinion publique, je me suis déjà expliqué; et pour l'armée, si le ministre vous la déclare, jamais il n'a reçu de rapport qui constatât que des craintes régnent parmi elle. Et d'ailleurs, je le demande, est-ce parce qu'on rechercherait s'il y a eu des abus en 1830 et 1831, que l'armée serait rassurée?

Quant au fait que des soldats montrent de la répugnance à entrer dans les hôpitaux, cela a existé de tout temps; un des grands motifs, c'est qu'ils ont peur de l'enquête, et ils ont peur d'être punis, ils ne veulent pas être punis. C'est à leur retour leur paie.

Mais on a avancé un autre fait grave; on a dit que les officiers de santé étaient honteux d'appartenir au service. Cette accusation est venue d'un honorable député de Bruges; j'en engage donc à consulter d'abord le chef du service de santé de cette ville, qu'il lui dise s'il est honteux d'être dans le service; quant à moi, j'en connais beaucoup qui s'en honorent. Il y a des médecins; mais les motifs sont faciles à trouver; c'est le chef actuel du service de santé qui a provoqué la réorganisation du jury d'examen; cette mesure a froissé quelques intérêts, mais en définitive elle est à l'avantage du pays.

Il me reste à répondre à un fait avancé par un orateur; je vous parlerai de l'horrible fièvre qui a régné dans l'armée en 1830 et 1831. Il semble que la mortalité qui en est résultée doit être attribuée à la négligence du service de santé, à la falsification des médicaments. Me permettra-t-on de rappeler à la Chambre qu'à l'apparition de cette fièvre, un médecin célèbre fit paraître une brochure, dans laquelle il examinait les causes de la maladie. Il disait qu'on devait attribuer au séjour de nos soldats dans les polders de la Flandre, au milieu des marais de la Campine; qu'en outre l'attaque à l'improviste de l'ennemi au mois d'août de 1831, avait produit une fâcheuse impression sur le moral des soldats; que de plus après cette défaite on les avait forcés au camp de Diest à un disciplin sévère et que ce camp n'avait été fermé que peu avant en octobre, et lorsque déjà les premières rigueurs de l'hiver s'étaient fait sentir.

Messieurs, il importe de faire connaître à ceux qui ne le savent pas, que ce n'est pas cette fièvre, en bien, qu'on se reporte à l'expédition de lord Chatham, en 1809, au siège de Fléssingue. Elle nécessita un appui de gardes nationaux français qui furent déchaînés sur les deux rives de l'Escaut et dans la Flandre Zélandaise. Bientôt la mortalité fut si terrible, que le gouvernement dut rappeler ces gardes. Les Anglais eux-mêmes éprouvèrent de grandes pertes. On se rappelle la mortalité qui régna parmi les prisonniers espagnols qui furent chargés des travaux des fortifications de l'île de Walderoo et du bas du même d'Auver. D'ailleurs, on vient encore, pour rendre moins cruels les effets de cette maladie, d'organiser un bataillon formé en grande partie d'hommes nés dans ces pays. Je le demande maintenant, est-ce encore à la sophistication du sulfate de quinine, qu'on ne connaissait pas alors, qu'on doit attribuer la mortalité des Français et des Espagnols?

Mais voyons si c'est la sophistication des médicaments qui a produit la mortalité de 1830 et 1831. D'abord depuis le 1er octobre 1830 jusqu'au premier janvier 1831, il n'est pas entré dans les hôpitaux une once de sulfate de quinine, qui n'ait été examiné auparavant par un chimiste; personne ne révoquera en doute le talent, M. Vandencorput. M. Vandencorput n'est pas attaché au service de santé, et qu'on le lui demande, il est prêt à prendre sur lui la responsabilité de ce sulfate. Une seconde raison, qui est plus plausible, c'est que dans cette ma-

pas moins d'éloges, s'il avait été permis d'en apprécier la grâce et la fraîcheur.

Ces deux morceaux ne sont pas chantés d'une façon convenable par MM. Bouchy et Léon Chapelle, le premier est froid, le second manqué de moyens.

À la satisfaction du peuple, l'eau de la fontaine vient de se changer en vin. La foule, en se précipitant pour obtenir sa part des largesses impériales, fait entendre des cris joyeux. Ecoutez! c'est un chœur plein de mouvement, varié, original et vigoureux! Qu'il exprime bien le désordre et le bruit d'une orgie populaire! On remarque dans ce morceau un accompagnement de trompettes à clef du meilleur effet. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, ce chœur devrait être renforcé de quelques voix de haute-contre.

Rien de plus gracieux que l'air d'Edwale qui termine cette scène.

Nous arrivons à une partie très importante de l'ouvrage, Ruggiero vient de désigner à la vengeance du peuple le juif et sa fille, réfugiés sur le seuil de l'église, et le chœur s'écrit d'une voix furieuse *au lac, au lac*; ces cris de mort sortent de toutes les bouches, bref, sacrés, stridents, et avec une incroyable énergie, qui s'accroît encore à mesure que le juif érte la multitude par des paroles de haine et de héli. On ne peut être jamais mieux rendu les effets terribles du courroux populaire. Toute cette musique, chœurs et récits, est pleine d'élan et de passion.

Mais le nombre de nos chanteurs ne suffit point pour en faire ressortir toute sa puissance. — Après cette grande dépense de force, l'imagination de l'artiste a su encore trouver des ressources nouvelles pour son final, qui est aussi traité de main de maître; nous signalerons, entr'autres, un chant très beau que

ladie, il n'a pas été administré un atome de sulfate de quinine. Je demande maintenant comment il se pourrait qu'il eut produit une si grande mortalité.

D'un autre côté si des médicaments falsifiés ont été présentés aux hôpitaux, il doit en rester quelque preuve; cependant il n'est pas une seule pièce, un seul procès verbal qui constate qu'on ait reçu de mauvais médicaments.

Séance du 15 mars. — La proposition d'enquête faite par la section centrale a été rejetée par appel nominal à la majorité de 49 voix contre 26.

Les votes se sont ainsi partagés: Pour l'enquête: MM. Brabant, Corneli, David, Demonceau, De Roo, Desmaizères, d'Hoffschmidt, Doignon, Dubus aîné, Dumortier, Fallon, Frison, Gendebien, Julien, Manilus, Pollenus, Raymond, A. Rodenbach, Schryven, Séron, Simons, Stas de Volder, Troye, Vandenbosche, Vergauwen, Watlet.

LIÈGE, LE 16 MARS.

NAVIGATION A LA VAPEUR, SUR LA MEUSE.

On nous communique les détails suivants: Nous tenons de source certaine, que la société de navigation à vapeur de la Meuse est définitivement constituée.

Les premiers bateaux construits par cette société sont destinés à faire le service entre Liège et Namur, pour les voyageurs seulement, et pour le petit ballottage; ils seront mis à l'eau du 15 au 20 juillet de cette année, et commenceront leurs voyages dans les premiers jours du mois d'août.

Les travaux de curage entrepris par cette société, devront sur la demande de la province de Liège, s'étendre jusqu'à Maastricht.

L'administration monte pour le printemps prochain un service de bateaux à vapeur de Liège à Maastricht, ce sera sans doute avec la plus grande satisfaction que la province du Limbourg verra substituer au mode de transport actuel si lent par le mauvais état des routes, un mode de communication aussi prompt que commode et peu dispendieux.

Les ingénieurs de la société sont en ce moment occupés à étudier l'état et la position de la Meuse, de Namur à Dinant, et si, comme tout le fait espérer, les difficultés à vaincre ne sont pas insurmontables sur cette partie du fleuve, l'année prochaine ne s'écoulera pas sans voir tous les points du littoral belge de la Meuse sillonnés par une ligne de bateaux à vapeur.

Cette entreprise, que le besoin du commerce recommande si impérieusement, sera, nous en sommes sûrs, accueillie avec reconnaissance par les trois provinces, et aidée par les

redient tour à tour Eléazar et Rachel, ainsi que la Marche du cortège, qui est digne des magnificences qui se déploient sous les yeux du spectateur.

Le second acte nous semble encore supérieur au premier. L'action n'est plus sur la place publique; elle est transportée au foyer du juif Eléazar; mais la scène, en se rétrécissant, devient plus pathétique, et le musicien, sans le secours des masses vocales, a su produire des émotions plus profondes encore.

Tout le bruit, tout le fracas d'une fête viennent de retentir à notre oreille; aux acclamations bruyantes de la foule, se joignent les mugissements de l'orgue et des contre-basses, l'éclat des cuivres, tous les moyens de l'orchestre enfin portés à leur dernière puissance. Voici que nous découvrons le calme intérieur de la maison du juif. Lui et quelques autres enfans d'Israël élèvent vers le ciel une douce et mélodieuse prière. Tous les instrumens se taisent, la voix seule du père de Rachel fait entendre ces paroles: ô Dieu de nos pères! que d'autres voix reprennent en chœur. Ce morceau, tout différent de ceux qui précèdent, forme encore un de ces contrastes heureux que l'auteur a su très-habilement ménager dans son ouvrage. La mélodie de ce chœur a aussi je ne sais quelle teinte d'insystère, qui rappelle avec bonheur secret dont les juifs devaient autrefois envelopper les cérémonies de leur culte.

Le rôle de la princesse Eudoxie n'avait point été apprécié jusqu'ici; Mme. Vade en a fait hier ressortir les principales beautés. Ainsi l'air qu'elle chante chez le juif: Ah son image chérie, est très-brillant de mélodie, et il avait passé presque inaperçu.

En attendant Léopold; Rachel chanté une fort belle romance

encouragemens de tous les hommes progressifs qui s'intéressent au bien être du pays.

— C'est par erreur que nous avons dit hier que M. Godet est agrégé à notre université, pour la chaire d'économie politique. M. Godet est agrégé pour la chaire de droit commercial.

— On écrit de La Haye, le 13 mars:

Par arrêté du roi de ce mois, le roi a approuvé les principaux changemens à la concession du chemin de fer entre Amsterdam et La Haye, qui avaient été réclamés, de sorte que cette importante entreprise sera bientôt mise à exécution.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 15 MARS.

Naiissances: 4 garçons, 1 fille. Décès: 2 garçons, 3 filles, 3 femmes, savoir: Marie Oda Mottet, âgée de 72 ans, journalière, rue Béguinage St-Christophe, veuve de Jean Joseph Bougniet. — Marie Thérèse Detongre, âgée de 55 ans, sans profession, porte St Léonard, veuve de L. Jhr. Everard. — Jeanne Joseph Matrige, âgée de 45 ans, hotteuse, rue Moliniaux, épouse de Jacq. Ant. Maigrai.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 16, première représentation du 8me. mois d'abonnement, MOIROUD et COMPAGNIE. — UNE POSITION DELICATE. — RABELAIS, vaudevilles. — LA LETTRE DE CHANGE, opéra.

Vendredi 17 mars, abonnement suspendu, la quatrième représentation de la JUIVE, grand opéra en 5 actes.

Très-incessamment, la première représentation de la FOLLE DE WATERLOO, drame-vaudeville.

ANNONCES.

CARILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Nouvelles MORUES du Nord et ANCHOIS NOUVEAUX à 1 franc 75 centimes le tonneau, au Moriane, rue de Stokis.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue de Stokis.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTES HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDEPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 33o.

DEUX QUARTIERS INDEPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 13o.

Mlle. LEVASSEUR,

ACCOCHEUSE JURÉE, RUE NEUVE, n° 448, DERRIÈRE LE PALAIS. Informe les personnes d'usage, qui l'honorèrent de leur confiance, qu'elles trouveront chez elle, des APPARTEMENS GARNIS.

Melles. CHARLIER SŒURS,

RUE PONT D'ILE, n° 830, Demandent des DEMOISELLES sachant travailler dans les MODES.

Il va venir. Mme. St Ange dit parfaitement ce morceau. Il arrive enfin l'amant de la juive, et alors commence un des plus beaux duos qui soient au théâtre, quand à toi je me suis donnée. On n'a rien écrit de plus gracieux et de plus expressif tout à la fois; la crainte, le désespoir, l'amour et l'espérance sont exprimés tour à tour de la manière la plus touchante. L'amour triomphe enfin, et Rachel et Léopold redissent ensemble, et en grand fortissimo, le beau motif, que ton cœur m'appartient. On ne saurait imaginer une conclusion plus vive et plus brillante.

Nous arrivons au morceau capital de l'ouvrage, le grand trio chanté par Eléazar, Léopold et Rachel. C'est encore tout un drame où se produisent successivement la terreur, l'amour, la pitié, le désespoir et la fureur. Deux croyances irréconciliables sont en présence. Le courroux du père offensé se contient d'abord; mais bientôt il éclate menaçant, lorsque le juif apprend que l'amant de sa fille est chrétien! Mais Rachel arrête le fer levé sur son amant, ses plaintes, ses prières sont délicieusement exprimées dans l'air, pour lui, pour moi, mon père, j'invoque ta pitié, mélodie du cœur inspirée par le plus pur amour. Le marbre devait s'attendrir et le fanatisme d'Eléazar est vaincu. Mais Léopold refuse d'unir son sort à celui de Rachel. Il provoque ainsi le terrible anathème d'Eléazar, passage superbe et de la plus véhémement énergie. La douleur de Rachel s'associe à la fureur de son père, et le motif des malédictions du juif d'un chrétien sacrilège, etc., chanté à l'unisson par Léopold, Rachel et Eléazar, forme un magnifique crescendo, une péroraison foudroyante. Cette scène est bien rendue. Mme. St-Ange surtout y a produit un grand effet. Elle dit d'une manière admirable l'air: pour lui,

N. DE POSSON,

MARCHAND TAILLEUR, RUE GÉRARDIERE, n. 769, A LIÈGE.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir une partie des

Nouvelles étoffes de printemps,

Tant pour pantalon que gilets, qu'il vend au plus juste prix. On y vend CAPOTTE et PANTALON d'été au prix de 18 francs, idem CAPOTTE EN PRUNELLE à 25 francs.

ON DEMANDE

POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER; célibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hocheporte, n° 79o.

VENTE

D'UNE TRÈS BELLE

COLLECTION DE LIVRES.

Les 21, 22, et 23 MARS 1837, à deux heures et demie de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères

D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES

De jurisprudence, histoire, science, littérature, classés par ordre latin, etc. Le catalogue se distribue en l'étude de M^e RENOZ, au Pot d'Or.

A PLACER:

1^o. EN RENTE PERPÉTUELLE, à 4 1/2 p. 100,

CAPITAL DE FRs. 26,000,

APPARTENANT A UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC. Ce placement pourrait être divisé en deux constitutions. 2^o frs. 10,000 en rente VIAGÈRE. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège.

AVIS POUR SURENCHERIR.

Suivant procès verbal, reçu par M^e DELIÈGE notaire à Fléron, le 9 mars 1837:

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DU BOIS LEMOINE,

CONSISTANT EN

UNE BELLE MAISON de MAITRE, MAISON de FERMIER, BATIMENS D'EXPLOITATION

26 HECTARES 65 ARES

de jardin, vergers, prés, terres, bois et pature, Renfermant de riches mines de fer, située dans la commune de FORËT, à quelques minutes de Labeye de Beaufays, dans l'endroit le plus pittoresque, et le plus salubre, A ÉTÉ ADJUGÉE AU PRIX DE 40,000.

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable peut surenchérir la dite adjudication d'un vingtième, jusqu'au 19 du courant à midi, par acte à passer par le ministère du même notaire.

pour moi, mon père, j'invoque votre amour. C'est là peut-être le passage de son rôle qui convient le mieux à sa voix. Mais quand Rachel découvre la trahison de Léopold, la femme outragée succède à l'amante, et exprime sa tragique colère avec une énergie qui ne le cède point à la haine d'Eléazar. Mme. St-Ange est très-belle dans toute cette partie de l'ouvrage.

Nous voulions borner notre article aux deux premiers actes de la Juive. Nous ne pouvons cependant résister au désir de dire un mot de l'air chanté au quatrième acte par Eléazar Hélas! quand du seigneur la grâce vaudra, etc. C'est encore sans contredit l'un des meilleurs morceaux de la partition. Tous les mérites se trouvent réunis dans cette composition. Mélodie charmante, intentions dramatiques, magnifique instrumentation. Puis quel abandon quelle fraîcheur dans cette phrase Dieu m'éclaira. Puis encore quelle fougue vers la fin dans le passage, Elle est à nous, c'est notre enfant. On formule à l'occasion de ce morceau un singulier reproche contre M. Halévy. On dit qu'il a emprunté une partie du chant d'Eléazar à notre Grétry. Si l'on trouve en effet une ou deux mesures de la romance de l'Amant jaloux, dans la partition de la Juive, quel est donc le musicien, qui trahi par sa mémoire, n'a pas reproduit quelques fois des fragmens de phrases, qu'on pourrait trouver ailleurs? — Si l'on devait se montrer si rigoureux, la musique ne serait plus possible. Non, non! le chant d'Eléazar si doux, si mélancolique, si expressif est de M. Halévy, et lui fait le plus grand honneur.

Dans un prochain article nous examinerons les trois derniers actes de la Juive.

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES:

DESCRIPTION

Historique et topographique

DE

LA VILLE DE LIÈGE;

PAR

F. J. HENAUX,

DE LIÈGE.

UN VOL: IN-18. PRIX 2 FR. 489

EN VENTE

CHEZ

AVANZO ET C^{ie} A LIÈGE,

DE LA 1^{re} A LA 6^e LIVRAISON

DE LA

GEOMETRIE DESCRIPTIVE,

PAR C. F. A. LEROY. UN FRANC LA LIVRAISON. 472

VENTE

D'UN RARE

MOBILIER DE FERME.



MARDI, MERCREDI, 21 et 22 Mars 1837, et le lendemain, s'il y a lieu, à midi, les héritiers de feu M. Joseph DEJOZE propriétaire à Noville, feront vendre en hausse publique, en la ferme du défunt,

PAR LE MINISTRE DE M^e BERNARD, NOTAIRE;

LE BEAU MOBILIER

QUI SE TROUVE, CONSISTANT:

1^o EN 25 CHEVAUX,

au nombre desquels se trouve un entier, d'une beauté remarquable;

2^o 26 BÊTES À CORNES,

3^o 18 TRUIES ET 25 PORCS, DITS NOURRAINS;

4^o Et généralement tous les attirails de labour, instrumens aratoires, meubles-meublans, dont le détail serait trop long.

Le 1^{er} jour, on vendra les chevaux, vaches, chariots, instrumens aratoires et les attirails de labour.

Le second jour, continuation.
A CREDIT. 453

VENTE

D'UN

MOBILIER

APRÈS DÉCÈS.

LUNDI 20 MARS 1837, à 10 heures du matin, LE NOTAIRE RADELET vendra publiquement, en la maison sise sur le Mont, commune de Tilly, de défunt M. Demeuse, un

BON MOBILIER,

Consistant principalement en Commodes, Garderobes, Horloges, Lits, Matelas, Bois de lit, Tables, Chaises, Cuirerie, Étainerie, très belle Batterie de cuisine, Linges de table et autres habillemens et quantité d'autres objets dont on omet le détail.
ARGENT COMPTANT. 452

A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE ET TRÈS SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE,

SISE RUE St-SEVERIN, N. 31.

Composée de plusieurs corps de bâtiment très propres, à une fabrique, dont le derrière aboutit à un ruisseau, et jouissant en outre de deux issues, une rue Kocraumont et une autre avec porte cochère rue de Moulin. S'adresser au susdit n^o. En cas de vente l'acquéreur aura toute facilité pour le paiement.
366

RECONSTRUCTION DES BATIMENS

DE

L'HOSPICE DES ORPHELINS.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, informe que, le mercredi 19 avril 1837, à 3 heures précises de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra, en adjudication publique au rabais sur soumission, et ensuite de vive voix à l'extinction des feux,

LA RECONSTRUCTION

DE L'HOSPICE DES ORPHELINS,

EN UN LOT

partie en 1837, partie en 1838 et partie en 1839.

Le cahier des charges est à voir tous les jours au secrétaire de la commission. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 495

VENTE DÉFINITIVE

ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR;

Sur la mise à prix de 12,000 francs,

ET AVEC FACILITÉ POUR LE PAIEMENT.

SAMEDI 18 MARS 1837, à trois heures de relevée,

LE NOTAIRE BIAR ADJUGERA DÉFINITIVEMENT EN SON ÉTUDE A

LIÈGE,

LA MAISON

PORTANT LE NUMÉRO 555,

Située en la même ville, au commencement du quai d'Avroy,

Consistant en bâtimens d'habitation, cour et un autre bâtiment servant d'atelier.

S'adresser audit notaire BIAR. 447

VENTE

POUR SORTIR D'INDIVISION,

D'UN BIEN,

SITUÉ A ANS, PRÈS DE L'ÉGLISE.

LE LUNDI, 3 AVRIL 1837, à 3 heures après-midi, chez M. FALISE, enseigne de MARENGO, à ANS, le notaire SERVAIS, de Liège, vendra publiquement,

UNE BONNE MAISON,

cotée 361, située à Ans, en lieu dit Haut-Tige, avec un BEAU CARRÉ DE JARDIN, y contigu.

L'étendue de ce terrain sur la voirie rend très propre à de nouvelles constructions, dont l'emplacement serait fort avantageux, pour le commerce.

La vente offre les sûretés convenables et des facilités de paiement.

S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n^o 857. 464

FAILLITE

DE

GUILLAUME PLUMIER-MALHERBE.

LES SYNDICS PROVISOIRES à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER-MALHERBE, ci devant distillateur, demeurant à Liège, feront vendre publiquement par l'huissier FISSETTE,

VENDREDI DIX SEPT MARS COURANT, A DIX HEURES

DU MATIN,

A la Ferme dite le Château à Herstal,

TOUT LE BEAU

MOBILIER

GARNISSANT LA SUSDITE FERME ET CONSISTANT

En Tables, Chaises, Batterie de cuisine, Attirail de labour, dont sept charrues, trois herses, un rouleau, deux charriots et un tombereau. Quatorze hecls de bœuf en chaînes, un canapé en fer, quantité de harnais et d'autres objets trop longs à détailler, parmi lesquels se trouve UNE MACHINE À BATTRE LE GRAIN ayant peu servi et d'une invention toute nouvelle.

ARGENT COMPTANT.

P. J. HAMAL, Hyac. OPHOVEN, avoca.

A ladite Ferme il y a une forte quantité de POMMES DE TERRE A VENDRE à main ferme. 389

Vente de belle futaie.

JEUDI 23 mars (et non mardi 21 comme il a été annoncé précédemment), à 11 heures du matin, il sera vendu dans le bois de MOROGNE, commune de BEN-AHIN, à une demi lieue de la Meuse,

QUANTITÉ DE MARCHÉS

DE FUTAILLE,

Composés de bois de construction et de sciage. 449

BOURSES.

PARIS, LE 14 MARS.

Cinq pour cent.	107 00	Esp. D. diff. s. int.	42 1/8
Trois pour cent.	79 25	» Dt. pas. s. int.	7 3/4
Act. de la B. de Fr.	2425 00	Belgiqu. Empr. 1832	103 1/4
Napl. Cert. Falc.	98 65	Banque de Belg.	1390 00
Esp. Ardoin 1834.	28 7/8		

LONDRES, LE 11 MARS.

3 ^e p. consolidés	90 1/2	Espagne. Cortès.	26 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 3/4	Différées.	11 1/4
Holl. Dette active	53 3/4	Passives.	7 3/8
Portugais, 5 p. e.	49 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. e.	34 1/4	Bésil. Empr. 1834.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 14 MARS.

Holl. Dette active	100 15 1/6	Inscr. au gr. livre.	65 1/2
Dito 2 1/2.	52 15 1/6	Certif. à Amst.	54 13 1/6
Différée.	00 00	Pologne. L. N. 3007.	112 1/4
Billet de change	22 3 1/6	Lots de Rd. 50 F.	112 1/4
Syndic. d'amort.	93 0/00	Espagne. E. Ard.	25 1/2
» 3 1/2.	36 1/2	Dito grad.	25 7 1/8
Soc. de comm. P. B.	182 1/4	Dette diff. anc.	8 1/16
» nouvelle.	000 0/0	» nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	103 5/8	» passives.	7 1/4
» 1829 5	104 1/8	Autriche. Métal. 5.	99 1/16

ANVERS, LE 15 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANAPLES. Cert. Falc.	92 1/4 A
» Det. différ.	44 1/2	» »	
Emp. de 4 ^e mill.	100 1/2 3/8 A	» »	101 0/0
HOLL. Dette active	97 1/4 P		
» Rente remboursab.	97 1/4 P		
AUTRICHE. Métal.	104 0/0 A		
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	pair A
» de fl. 250.	424 0/0 P	Rotterd., idem.	pair A
» de fl. 500.	676 0/0 P	» idem.	48 1/2 p. P
Polacq. Lots fl. 300.	143 1/4 P	» 2 mois.	31 0/0 p.
» fl. 500.	138 0/0 P	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 1/2 P
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 1/2 P	» 2 mois.	39 8 1/2
» 1832.	26 7/8 27 5/8 1/2	Hain. p ^r 40 HB. c. j.	35 3/8
ESPAG. D. diff. 1834.	0 0/0	» 2 mois.	35 3/16 P
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	14 1/4 p.
Dette diff.	21 9 0/0		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 15 MARS 1837.

Il y a eu aujourd'hui un grand nombre d'affaires, mais les fonds Espagnols ont été très fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 26 3/4 87 le 18 1/4 3/8 1/2 5/8 et reste 27 1/2 A au comptant. Primes à un mois 29 dont 1 p. c. A. On a fait beaucoup d'affaires. Il y a eu beaucoup d'acheteurs.

BRUXELLES, LE 15 MARS.

COURS		ACTIONS.	
Emp. Rotch.	100 3/8	Act. Société Gén.	737 0/0 A
Fin cour.	100 3/8	Act. de la S. de C.	134 0/0 P
Tr. 1 m. d. 1.	000 0/0	Act. de la B. de B.	136 1/2 P
» 1836 4 ^e 1 ^{er} .	92 1/4	Act. C. Sam. et O.	106 0/0 A
Fin cour.	92 1/4	Act. des Hauts-F.	156 0/0 A
» pr. 4 m. d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	000 0/0
Dette active 2 1/2.	52 3/4	Act. Banq. fonc.	99 1/4 P
E. de la ville 1832	99 0/0	Act. Ch. H. et W.	00 0/0
Dette active Holl.	52 5/8	Act. Ch. Sellesin.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust.	122 0/0 P
BÉSIL. 1834.	85 1/2	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2 A
» 1832.	103 3/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
Autriche. Métal.	103 3/4	Act. S. d'Anvers.	000 0/0
ROME. 1832.	101 1/0	Act. S. Sans-Louch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	92 3/8	Act. Cie. de fer.	00 0/0
» Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	0 0 0/1
ESPAG. Ard. 1834.	27 1/4 A	Act. S. St. Léona.	106 0/0 A
» Fin cour.	27 0/1 A	Act. S. Chatelus.	144 0/0
» gros pièces.	00 0/0	Act. S. Verrières.	000 0/0
» pr. 1 m. d. 1.	28 1/2 A	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/1
» différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	145 0/0 A
» anc.	0 0/0	Act. Vere Charl.	114 0/0
» dette passive.	09 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0
		Act. des Brasseries	000 0/0
		Act. Librairie H.	00 0/0
		Act. Typogr. W.	00 0/0
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fabr. de ler.	103 1/2 A
		Act. Mutual. ind.	106 0/0
		Act. C. de Bruges.	000 0/0
		Act. H. F. Monc.	000 0/0

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 MARS.

La gatlote belge Mary, v. de Londres, ch. de café, coton et fer.

PLACE D'ANVERS, LE 15 MARS.

Café. — La demande par continuation assez suivie, a de nouveau provoqué quelques transactions. Quelques lots de Brésil, soit environ 250 balles, ont été appliqués dans les prix de 28 1/2 à 29 1/2 cents.

Il s'est en outre traité environ 300 balles St. Domingue de 29 1/4 à 30 1/2 et 250 balles Batavia de 29 1/2 à 30 c.

Sucre brut. — Malgré l'importance des opérations que nous avons déjà signalées, la demande se maintient parfaitement pour cette douceur. 300 caisses Havana blond ont été traitées à f. 17 3/4, pav. étr., et environ 250 caisses dito à f. 19 1/2 pav. nat.

Sucre raffiné. — Env. 5,000 kil. Candi ont été appliqués à la consommation. Rien de marquant n'a été traité pour l'exportation, faute de marchandise disponible.

Riz. — Le restant du chargement de riz nouveau, soit environ 100 tierçons, s'est traité au même prix de f. 43 1/2. Il n'existe ainsi plus rien en première main de cette sorte.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Pot d'Or, à Liège.